

Déclaration ministérielle

des ministres de l'Union pour la Méditerranée (UpM) chargés de l'emploi et du travail

(Le 18 mai 2022, Maroc – Marrakech)

1. Les ministres chargés de l'emploi et du travail de l'Union pour la Méditerranée (UpM) se sont rassemblés à l'occasion de leur cinquième réunion ministérielle, qui s'est tenue au Maroc, à Marrakech, le 18 mai 2022. La réunion ministérielle a été précédée d'une conférence ministérielle sur l'emploi et l'employabilité des plus vulnérables, en particulier parmi les jeunes et les femmes.
2. La réunion ministérielle était organisée par S.E. M. Younes Sekkouri, ministre de l'inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences du Royaume du Maroc, et présidée conjointement par S.E. M. Nicolas Schmit, commissaire de l'Union européenne chargé de l'emploi et des droits sociaux et par S.E. M. Nayef Stetieh, ministre du travail du Royaume hachémite de Jordanie, en la présence de S.E. M. Nasser Kamel, secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée.
3. Les ministres ont convenu d'axer la présente déclaration ministérielle sur l'emploi et l'employabilité des plus vulnérables, en particulier parmi les jeunes et les femmes.

Les ministres rappellent:

4. les conférences ministérielles de l'UpM sur l'emploi et le travail qui se sont tenues à Marrakech en 2008, à Bruxelles en 2010, sur les rives de la mer Morte en Jordanie en 2016 et à Cascais en 2019;
5. les conclusions du quatrième forum sur le dialogue social de l'UpM, qui s'est tenu les 6 et 7 octobre 2020;
6. l'engagement politique fort pris à l'occasion du 25^e anniversaire du processus de Barcelone, du Forum régional de l'UpM du 27 novembre 2020 et du Forum régional de l'UpM du 29 novembre 2021;
7. le partenariat renouvelé entre les deux rives de la Méditerranée avec l'adoption, le 9 février 2021, de la communication conjointe de la Commission européenne et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant un «nouvel agenda pour la Méditerranée» et son plan économique et d'investissement, et l'adoption des conclusions connexes du Conseil de l'Union européenne du 19 avril 2021;

8. le troisième sommet social qui s'est tenu à Porto les 7 et 8 mai 2021 et a donné un nouvel élan politique à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux;
9. l'Année européenne de la jeunesse 2022, qui place la jeunesse au cœur de l'élaboration des politiques et de la définition des priorités politiques; la stratégie de l'UpM en faveur de la jeunesse à l'horizon 2030; et, dans le contexte du «nouvel agenda pour la Méditerranée», les efforts accrus visant à renforcer les droits des femmes et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et l'émancipation des femmes, en prenant note de la communication conjointe de la Commission européenne et de la haute représentante sur le troisième plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP).
10. l'engagement pris dans la déclaration ministérielle MENA-OCDE sur la gouvernance et la compétitivité pour le développement du 1^{er} avril 2021;
11. la 109^e session de la Conférence internationale du travail de juin 2021, dont les travaux et les conclusions ont été consacrés à la protection sociale, aux compétences, aux inégalités et à la reprise après la pandémie de COVID-19, ainsi que l'appel mondial à l'action lancé par l'Organisation internationale du travail en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise de la COVID-19;
12. la déclaration conjointe des ministres de l'éducation, du travail et de l'emploi du G20 adoptée le 22 juin 2021 en Italie, ainsi que la déclaration ministérielle sur le travail et l'emploi adoptée le 23 juin 2021 en Italie.

Les ministres reconnaissent:

13. les **problèmes** examinés lors de la conférence ministérielle sur l'emploi et le travail de 2019 ont malheureusement été exacerbés par la **pandémie de COVID-19**, ce qui a entraîné une perte d'apprentissage, dans certains cas une augmentation du travail des enfants, une augmentation significative des taux de pauvreté, du chômage en général, en particulier chez les jeunes, notamment les jeunes femmes, une détérioration des conditions de vie des personnes occupant des emplois informels et précaires, ainsi qu'un creusement des inégalités économiques, sociales et territoriales. Par conséquent, il est encore plus urgent de créer des emplois et de garantir un travail décent pour tous, sans oublier des salaires équitables, des horaires de travail décents, la santé et la sécurité au travail ainsi que la protection sociale pour tous, en tant que conditions essentielles d'une croissance durable et inclusive. Cela concerne également les travailleurs des plateformes de travail numériques, en vue de tirer le meilleur parti du potentiel de création d'emplois des plateformes numériques;

14. la région méditerranéenne a besoin d'une **reprise socio-économique à long terme ainsi que d'économies résilientes, durables, inclusives et connectées**. Il s'agit là de priorités et de conditions préalables communes et essentielles de la justice sociale, d'un environnement propice aux entreprises, d'un commerce international équitable et fondé sur des règles, de l'attraction et du maintien des investissements ainsi que de la création d'emplois plus décents et de perspectives économiques durables. **Pour reconstruire en mieux et ne laisser personne de côté**, il convient en particulier de développer pleinement le potentiel des plus vulnérables, en particulier parmi les jeunes et les femmes, afin qu'ils puissent jouer un rôle actif en tant que moteurs du changement dans le cadre de la reprise socio-économique, ainsi que dans celui des transitions écologique et numérique. La reprise doit également tenir compte de la dimension de genre et inclure les personnes handicapées sur un pied d'égalité avec les autres. Un environnement propice à la compétitivité et à la durabilité des entreprises, une augmentation de la productivité et une réduction de l'économie informelle figurent parmi les principaux facteurs susceptibles de contribuer à la création d'emplois et à la réduction des inégalités;
15. il est nécessaire de répondre aux défis et aux tendances à l'échelle mondiale par la réalisation du **programme de développement durable à l'horizon 2030**, en intensifiant les efforts pour éradiquer la pauvreté, en réduisant les vulnérabilités et en luttant contre les inégalités, afin que personne ne soit laissé pour compte;
16. l'occasion de renouveler l'engagement en faveur du financement et de la réalisation des **objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies** dans la région, en particulier l'ODD 4 sur une éducation inclusive, équitable et de qualité ainsi que des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, l'ODD 5 sur l'égalité entre les femmes et les hommes, l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique, et l'ODD 10 sur la réduction des inégalités;
17. il existe des **défis structurels** auxquels font face certains pays **dans la région méditerranéenne**, en matière de stabilité régionale, de développement humain et d'intégration régionale, tels que:
- les taux élevés d'inactivité, d'emploi informel, de chômage structurel, de sous-emploi et le nombre élevé de jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation (NEET),
 - la faible participation des femmes au marché du travail et ses effets sur la croissance économique et les inégalités, ainsi que les situations de discrimination fondée sur le sexe qui persistent sur le marché du travail,
 - les obstacles qui empêchent les petites entreprises prometteuses de se développer et entravent la création d'emplois plus décents par le secteur privé,
 - la transformation numérique insuffisante, qui contribue à creuser la fracture numérique,
 - les pénuries croissantes de main-d'œuvre, les inadéquations et déficits structurels sur le plan des aptitudes et des compétences entre l'offre et la demande de main-d'œuvre,
 - la difficulté des transitions de l'école au monde du travail et d'un emploi à l'autre, la faiblesse des services publics de l'emploi, la coopération insuffisante avec les services privés de l'emploi,
 - le manque d'efficacité et l'insuffisance des investissements dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), ainsi que dans les processus formels de qualification professionnelle tant pour les jeunes que pour les adultes,
 - la forte exposition au chômage de longue durée des groupes les plus vulnérables, en particulier parmi les jeunes et les femmes, qui entraîne l'exclusion, la précarité et le mécontentement social, et
 - les effets négatifs persistants de la forte pression exercée sur les marchés du travail par l'économie informelle et le travail non déclaré;

18. **l'importance, dans la région méditerranéenne, de la jeunesse**, qui constitue l'un des principaux atouts de la région méditerranéenne, comme l'a souligné la conférence ministérielle. Toutefois, les jeunes doivent surmonter une insécurité et des obstacles importants pour participer à la vie publique, sociale et économique. Partager les aspirations des jeunes en s'inspirant de leurs actions et de leurs idées est essentiel pour l'élaboration de politiques futures orientées vers une reprise verte et numérique inclusive ainsi que pour le bon fonctionnement du marché du travail. Il est essentiel d'améliorer les services pour atteindre les NEET et répondre aux besoins des jeunes ainsi que d'améliorer l'employabilité et les compétences des jeunes pour mobiliser leur capacité à mettre l'innovation et la numérisation au service de la relance, la croissance économique, le travail décent et l'inclusion sociale;
19. l'importance de **l'émancipation économique des femmes**, car les femmes sont des moteurs actifs de la reprise économique après la crise de la COVID-19. Les femmes de la région occupent souvent des emplois temporaires et à temps partiel, et d'importants écarts subsistent entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les salaires, les conditions de travail et les pensions. En tant que telles, les femmes ont été sévèrement touchées par les confinements et les fermetures d'entreprises, tout en continuant à exercer des activités de soins non rémunérées. Certaines situations ont réduit des femmes à l'inactivité par manque de possibilités d'emploi ou au retrait complet du marché du travail. L'accès des femmes au marché du travail formel et leur engagement en tant qu'entrepreneurs dans la région méditerranéenne restent parmi les plus bas au monde. Au cours des dernières décennies, la participation des femmes à l'emploi a considérablement augmenté dans l'Union européenne, ce qui est positif;
20. le **rôle que joue le développement des compétences (formation professionnelle initiale et apprentissage tout au long de la vie)** pour stimuler l'employabilité, l'inclusion, la compétitivité et la croissance, pour mieux relever les défis de la transition écologique, de l'évolution technologique et de la numérisation de l'économie dans la région, ainsi que pour remédier au problème majeur et persistant des déficits et des inadéquations de compétences dans la région. La pandémie de COVID-19 a entraîné une fermeture temporaire ou l'introduction d'un plus grand nombre de possibilités d'apprentissage numérique dans la plupart des établissements de formation et d'enseignement de la région, ce qui a entraîné une certaine discontinuité des prestations d'enseignement et de formation au cours de ces dernières années. Cela a rendu encore plus difficile la transition entre l'enseignement et le marché du travail, en particulier pour les jeunes et les femmes, et, dans certains cas, cela a contribué à l'apparition de problèmes de santé mentale à court, moyen et long terme;
21. les défis de la transition vers des sociétés plus numériques, vertes, résilientes et inclusives et des économies compétitives nécessitent l'engagement de tous, et le **rôle des partenaires sociaux et de la société civile** est essentiel pour parvenir à une transition juste au bénéfice de tous. Seul un dialogue social constructif mené en temps utile permet la naissance d'un environnement favorable ou d'entreprises durables et d'une reprise inclusive. L'une des principales conditions de la réussite des stratégies pour une croissance intelligente, inclusive et durable est la qualité, la continuité et la régularité de la concertation sociale entre les autorités gouvernementales et les organisations de partenaires sociaux;
22. l'importance des **communautés de pratique**, qui permettent des échanges entre pairs, offrent la possibilité de promouvoir les meilleures pratiques et constituent une forme essentielle de partage des connaissances au sein de la région;

23. l'importance des **processus de suivi nationaux efficaces** qui permettent la collecte de données et de statistiques désagrégées, fiables et comparables aux fins de l'élaboration et de l'évaluation des politiques et des réformes visant à apporter des changements structurels et durables;
24. l'importance de prendre des engagements solides et larges en faveur de **stratégies et de politiques coordonnées et fondées sur des données probantes en faveur de la jeunesse et des femmes**, y compris des partenariats public-privé, afin de fournir à ces personnes des orientations et un soutien pour relever les défis auxquels elles sont confrontées et libérer leur potentiel.

Les ministres sont disposés:

25. à promouvoir une **économie au service des personnes**, avec **des politiques sociales et de l'emploi tenant compte de la dimension de genre et de la jeunesse** et à soutenir l'engagement des femmes et des jeunes qui œuvrent à la résilience socio-économique et à la reprise, tout en accordant toute l'attention voulue aux personnes les plus vulnérables;
26. à promouvoir un **dialogue social constructif et en temps utile, tant tripartite que bipartite, la liberté d'association et la négociation collective** — y compris la participation des partenaires sociaux à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques économiques et sociales — afin de contribuer à relever notamment les défis de la reprise durable, inclusive, verte et numérique, de la démocratie, du travail décent pour tous et de la justice sociale dans la région. À cet égard, ils saluent la contribution fondamentale des partenaires sociaux de la région à la coopération au sein de l'UpM en matière d'emploi et de travail;
27. à tirer parti des efforts déployés par les partenaires sociaux des deux rives de la Méditerranée pour dialoguer avec les parties prenantes institutionnelles, locales, nationales et internationales afin de soutenir le développement du dialogue social aux niveaux appropriés en tant que levier de changement sociétal dans la région, au moyen de projets régionaux tels que les projets Solifem et SOLiD;
28. à renforcer la **coopération régionale et à améliorer l'intégration régionale** afin de relever les défis communs en matière sociale et d'emploi, de dégager un consensus pertinent et d'échanger des connaissances et des bonnes pratiques; à approfondir dans tous leurs aspects **la coopération sous-régionale, trilatérale et transrégionale** pertinente et les initiatives conjointes entre les pays partenaires;
29. à reconnaître la nécessité de **relever les défis conformément aux engagements pris par les Nations unies en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies (programme à l'horizon 2030) et par l'Organisation internationale du travail** en ce qui concerne:
 - a. le développement durable,
 - b. la promotion de l'emploi et du travail décent pour tous, y compris des salaires équitables, des horaires de travail décents, la sécurité et la santé au travail et la protection sociale,

- c. une transition juste vers une économie verte et les compétences nécessaires pour adapter la main-d'œuvre à l'évolution des besoins en matière de compétences afin qu'elle soit en adéquation avec le futur marché du travail,
 - d. le renforcement des investissements publics et privés;
30. à prendre en considération les recommandations du **rapport d'étape de l'UpM sur l'intégration régionale** qui a été présenté le 27 mai 2021 et à promouvoir des politiques qui soutiennent la diversification industrielle, y compris le développement des compétences, un programme de numérisation et une intégration plus forte dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, qui visent toutes à promouvoir les emplois locaux et les modèles économiques durables, en partenariat avec le secteur privé, en tant qu'acteur clé pour parvenir à la transformation économique régionale et stimuler le développement des compétences;
31. à faire face au **déficit de compétences numériques et à la fracture numérique entre les hommes et les femmes, au déficit d'accessibilité numérique des personnes handicapées et à la fracture numérique sur le plan des infrastructures** entre les deux rives de la Méditerranée et à l'intérieur de celles-ci; à explorer les **pistes pour accélérer la transformation numérique** en tant qu'instrument de création d'emplois plus décents et de croissance économique et en tant que vecteur important d'innovation et de créativité; à veiller à ce que les personnes puissent réaliser leur potentiel et contribuer à la transformation numérique de la société; à échanger les bonnes pratiques sur les nouvelles formes de travail, telles que le télétravail et le travail via une plateforme de travail numérique;
32. à confirmer leur détermination à **mettre en œuvre à l'échelon national** les orientations politiques définies dans la présente déclaration, en ce qui concerne l'emploi et le dialogue social, ainsi qu'à encourager la coopération en matière d'emploi et de travail au sein de l'UpM par des mesures concrètes:
- a. intensifier les efforts visant à **promouvoir l'emploi et le travail décent, en particulier pour les jeunes et les femmes**, afin d'attirer et de retenir un plus grand nombre de jeunes et de femmes sur les marchés du travail, de réduire l'écart de rémunération et de progression de carrière entre les hommes et les femmes, de créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et d'assurer une répartition équitable du travail non rémunéré entre les hommes et les femmes;
 - b. mettre l'accent sur les jeunes **«ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation» (NEET)**. À cet égard, s'inspirer de la **garantie pour la jeunesse de l'Union européenne** en faveur de l'amélioration de l'emploi, de la formation continue, de l'apprentissage et des stages, conformément aux contextes régionaux et locaux. Tirer parti de l'ouverture progressive de l'alliance européenne pour l'apprentissage au voisinage méridional. Proposer et développer des **apprentissage de qualité, en prévoyant également un soutien au secteur privé, et améliorer les modèles d'apprentissage fondés sur le travail**. Améliorer la qualité des services disponibles afin de soutenir les jeunes dans leurs activités éducatives, de formation et professionnelles;

- c. étudier des solutions innovantes pour rendre les **systèmes d'enseignement et de formation professionnels** plus modernes, plus inclusifs, plus attrayants, plus flexibles, plus adaptés au marché du travail et aux transitions numérique et écologique, et plus aptes à aider les jeunes à se préparer à leur premier emploi et les adultes à améliorer leur carrière ou à en changer par le perfectionnement et la reconversion professionnels. Doter les jeunes des connaissances, des **aptitudes** et des compétences qui leur permettent de trouver des possibilités d'emploi qui fonctionnent bien et répondent aux besoins d'une reprise durable, centrée sur l'humain et inclusive après la COVID, notamment en prévoyant des services de conseil et d'orientation adaptés. Étudier les possibilités d'établir une validation efficace de l'apprentissage non formel et informel, notamment en établissant des partenariats à large participation avec les parties prenantes;
- d. promouvoir la **transition vers l'emploi formel des travailleurs informels, en particulier les femmes** , qui travaillent au noir, à domicile et dans des micro, des petites et des moyennes entreprises ainsi que dans le secteur agricole et dans des activités pour compte propre et à temps partiel, en prenant des mesures incitant les entreprises à assurer la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, en promouvant des projets pilote afin d'encourager et de soutenir la transition des situations de travail informel au marché formel, en étendant la protection sociale et en assurant des salaires équitables qui garantissent un niveau de vie décent tout en respectant les divers systèmes de fixation des salaires nationaux; prendre des mesures pour remédier aux conditions de travail dangereuses et insalubres qui peuvent caractériser le travail dans l'économie informelle en promouvant la sécurité au travail et la protection de la santé des travailleurs dans l'économie informelle;
- e. promouvoir des **mécanismes de financement diversifiés et durables** pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière d'éducation, de formation et d'emploi, ainsi que leur suivi et leur évaluation;
- f. reconnaître **l'économie sociale, l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale** comme un modèle résilient — comme l'a souligné la crise de la COVID-19 — et comme un vecteur de création d'emplois plus décents et d'expansion des perspectives économiques, en particulier pour les jeunes et les femmes, ce qui conduira à une économie plus inclusive dans la région méditerranéenne. Soutenir la reconnaissance et la compréhension des organisations de l'économie sociale au moyen d'un cadre réglementaire adéquat. Promouvoir les politiques et la législation en matière d'économie sociale par des actions de sensibilisation et des échanges entre pairs et accroître le niveau de collaboration entre les parties prenantes (pouvoirs publics, organisations de soutien aux entreprises, investisseurs et entrepreneurs sociaux); accroître les capacités et les compétences entrepreneuriales des structures de soutien à l'économie sociale et préparer les entrepreneurs sociaux à se développer grâce à une assistance technique, à une expertise sur mesure (formation, accompagnement et mentorat) et à un accès aux financements;

33. à poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de réformes visant à apporter des **changements socio-économiques structurels et durables** dans la région méditerranéenne, en établissant un lien entre les politiques économiques (y compris en ce qui concerne le commerce et les investissements) et les réformes du marché du travail et en mettant fortement l'accent sur la prise en compte des résultats en matière d'emploi et d'emplois décents. À cet égard:
- ils expriment leur ferme soutien à l'**initiative régionale de l'Équipe Europe (TEI) intitulée «Créer des emplois grâce au commerce et aux investissements» en faveur du voisinage méridional**, dont l'objectif est de mieux orienter les politiques commerciales et d'investissement et les instruments de promotion en fonction de leur incidence sur la création et le maintien d'emplois décents, en étroite coopération avec les dialogues politiques sectoriels des plateformes régionales de l'UpM;
 - ils se félicitent de l'ouverture d'une **plateforme de l'UpM pour l'emploi, le commerce et les investissements** et de son objectif de renforcer la coopération régionale dans les domaines de l'emploi, du commerce et des investissements, notamment en suscitant le dialogue et en donnant une impulsion à l'élaboration des politiques en tant que source de connaissances pour les États membres de l'UpM;
34. à accorder une attention particulière au bon fonctionnement des **processus de suivi** dans le domaine de l'emploi et du travail, ainsi qu'à l'évaluation quantitative et qualitative de l'incidence des actions menées. À cet égard, ils se félicitent de la présentation du rapport inter-pays, à l'issue de la phase pilote. Ils confirment l'importance de poursuivre et de consolider le travail sur les processus nationaux de suivi avec les États membres volontaires de l'UpM. **Ils invitent d'autres États membres de l'UpM à se joindre à cet exercice.** Ils se félicitent de l'amélioration de la qualité et, lorsque les conditions le permettent, de la portée des informations, des données, de l'analyse et de la stratégie en matière d'emploi et de travail visant à mieux comprendre l'incidence des actions menées par les pouvoirs publics, notamment sur les jeunes et les femmes. Ils apprécient le soutien continu et les orientations techniques apportés par la Fondation européenne pour la formation et s'en félicitent;
35. à encourager et à développer plus avant le recours aux **communautés de pratique, notamment en ce qui concerne l'emploi des jeunes**:
- en élaborant une approche fondée sur des partenariats entre tous les organismes et parties prenantes concernés, tels que: les employeurs, praticiens et décideurs politiques, les établissements d'enseignement et de formation, les partenaires sociaux, la société civile, les services de l'emploi, les prestataires de services de solidarité et d'activités civiques, les organisations de jeunesse et de femmes et les autres organisations concernées;
 - en s'appuyant sur les bonnes pratiques et les recommandations des communautés de pratique antérieures dans la région, telles que celles présentées dans le cadre du projet intitulé «Initiative mondiale sur des services d'emploi innovants pour la jeunesse (YouMatch)» qui porte le label de l'UpM, notamment pour améliorer la qualité et l'efficacité de leurs services et établir un réseau entre elles, qui leur permettra de partager les bonnes expériences afin de stimuler l'emploi et l'employabilité des plus vulnérables, en particulier parmi les jeunes et les femmes;
 - en cultivant et en enrichissant l'apprentissage par les pairs et les échanges au sein des réseaux et des communautés de pratique grâce aux résultats et aux bonnes pratiques résultant de l'exercice de suivi de l'UpM;

36. à confirmer le **rôle du secrétariat de l'UpM** dans l'accompagnement des projets labellisés relatifs à l'emploi et à l'employabilité des jeunes, ainsi que dans la bonne coordination avec les différents acteurs et l'assistance à ces derniers; à soutenir les initiatives de l'UpM à cet égard, telles que le **programme de subventions de l'UpM pour la promotion de l'emploi — réponse régionale à la pandémie de COVID-19**;
37. à exprimer leur ferme soutien à la **plateforme régionale de l'UpM sur l'emploi et le travail** et à charger cette plateforme régionale de l'UpM d'élaborer et de soutenir la mise en œuvre d'une **feuille de route des actions prévues pour la période 2022-2025**, conformément aux objectifs de la présente déclaration;
38. à convenir de convoquer la **sixième conférence ministérielle sur l'emploi et le travail en 2025**;
39. à exprimer leur **gratitude** au gouvernement du Royaume du Maroc pour sa chaleureuse hospitalité et au secrétariat de l'UpM pour le concours qu'il a apporté à la tenue de la réunion.